



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT



**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**

Tenue le lundi 2 novembre 2020 à 19 h 30

à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers, Marc-André Laberge, Michel Vaillancourt, Yves Métras, Vincent Meloche et Éric Payette, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Douglas Brooks.

Est absent : le conseiller Sébastien Rémillard

Monsieur Louis-Alexandre Monast, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

308-11-2020

Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire Monsieur Douglas Brooks déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

IL EST PROPOSÉ PAR Marc-André Laberge
APPUYÉ PAR Yves Métras

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé par le secrétaire-trésorier avec la modification suivante :

9.1 Approbation des déboursés et comptes à payer

Adoptée à l'unanimité.

309-10-2020

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020

ATTENDU QU'une assemblée ordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le lundi 5 octobre;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Vaillancourt et appuyé par le conseiller Yves Métras;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 5 octobre 2020, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

310-11-2020

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 octobre 2020

ATTENDU QU'une assemblée extraordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le lundi 19 octobre;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Laberge et appuyé par le conseiller Vincent Meloche;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 19 octobre 2020, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

311-11-2020

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2020

ATTENDU QU'une assemblée extraordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le lundi 20 octobre;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Vincent Meloche et appuyé par le conseiller Yves Métras;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 20 octobre 2020, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

312-11-2020

Rapport mensuel du mois d'octobre 2020 du directeur général

ATTENDU QUE le directeur général a déposé au conseil municipal le rapport mensuel d'activité d'octobre 2020;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie dudit rapport et attestent tous en avoir fait la lecture;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE ce Conseil prenne acte dudit rapport. Il y a dispense de lecture du rapport lors de la séance.

Adoptée à l'unanimité.

313-11-2020

Approbation des déboursés et comptes à payer

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

ET RÉSOLU D'approuver la liste des déboursés, du chèque 24761 au chèque 24820 du mois pour un montant de 281 253,68 \$, que la liste des déboursés fasse partie intégrante du procès-verbal et qu'elle soit conservée dans un registre prévu à cet effet.

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de 63 030,71 \$ déposée à la présente séance. Il y a dispense de lecture de cette liste.

Adoptée à l'unanimité.

314-11-2020

Demande de formation pour le Service incendie

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Franklin désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Franklin prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I et de 10 opérateurs d'autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ainsi que la formation de 2 officiers non urbains;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

ET RÉSOLU QUE ce Conseil mandate la direction générale de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

315-11-2020

Adoption du rapport d'activité du mois d'octobre du Service des travaux publics

ATTENDU QUE le contremaître du Service des travaux publics a déposé au Conseil municipal le rapport d'activité municipale du mois d'octobre 2020;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie dudit rapport et attestent tous en avoir fait la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE ce Conseil prenne acte dudit rapport. Il y a dispense de lecture du rapport lors de la séance.

Adoptée à l'unanimité.

316-11-2020

Proposition d'affiches et panneaux d'avertissement Freins Jacobs (Route 209)

ATTENDU la réception d'une plainte concernant l'excès de vitesse des automobilistes et du bruit produit par les freins Jacobs sur la route 209;

ATTENDU QU'une copie de cette plainte a été remise au directeur de la Direction régionale du Ministère des transports du Québec (MTQ) et au Sergent de la Sûreté du Québec (SQ);

ATTENDU QUE le MTQ a indiqué qu'une révision de la signalisation n'est pas recevable, étant donné que les usagers adoptent un comportement en fonction de l'environnement routier et non en fonction du nombre de panneaux indiquant la vitesse, mais que la présence de radars pédagogiques serait un moyen pour sensibiliser les usagers à court terme;

ATTENDU QUE la SQ recommande de sensibiliser les usagers de la route au bruit et a fourni des exemples d'affiches;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU QUE ce Conseil mandate le Service des travaux publics afin d'installer des affiches de sensibilisation contre le bruit aux abords des villages de Franklin et de St-Antoine-Abbé;

QUE le Conseil autorise une dépense pro forma de 600,00\$ pour l'impression des affiches de sensibilisation;

QUE ce Conseil mandate le Service de l'urbanisme afin de prévoir l'installation des panneaux pédagogiques aux abords des villages de Franklin et de St-Antoine-Abbé.

Adoptée à l'unanimité.

317-11-2020

Travaux d'entretien de la rivière noire FRAU-ECE-2017-0404

ATTENDU QUE le coordonnateur régional à la gestion des cours d'eau a transmis une copie des plans et devis pour les travaux d'entretien de la rivière Noire entre les lots 5 620 479 et 5 620 489;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie des plans et devis et attestent tous en avoir fait la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU QUE ce Conseil prenne acte des plans et devis. Il y a dispense de lecture du rapport lors de la séance.

Adoptée à l'unanimité.

318-11-2020

Demande de révision de la signalisation auprès du MTQ (1410, Route 202)

ATTENDU QUE l'école primaire anglophone de la municipalité de Franklin a déjà déposé une requête demandant une surveillance routière de la Sûreté du Québec (SQ) pour contrer les excès de vitesse sur la route 202 dans la zone scolaire;

ATTENDU QUE l'école primaire anglophone de la municipalité de Franklin souhaite que la Municipalité de Franklin demande au Ministère des transports du Québec (MTQ) de réviser la signalisation de la zone scolaire et de prolonger les heures d'application jusqu'à 18h;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE cette problématique est connue de la SQ comme étant une problématique récurrente et qu'il y a déjà eu, au cours de l'année 2020, une dizaine d'opérations policières où deux constats de vitesse furent émis;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE ce Conseil demande à la Direction régionale du Ministère des transports de vérifier la problématique entourant la signalisation de la zone scolaire et les heures d'application;

QUE ce Conseil demande à la Direction régionale du Ministère des transports d'agrandir de 40 mètres de part et d'autre de la zone scolaire actuelle.

Adoptée à l'unanimité.

319-11-2020

Demande d'accès à l'information en regard à la révision de la méthodologie des standards de déneigement des routes sous la juridiction du MTQ

ATTENDU le dépôt des correspondances entre la direction générale et le Ministère des transports du Québec;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie des correspondances et attestent tous en avoir fait la lecture;

ATTENDU QUE la demande d'accès à l'information s'est avérée infructueuse et insatisfaisante aux yeux des élus afin d'améliorer les standards de déneigement pour le territoire municipal;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite toujours poursuivre la démarche auprès de la Députée du comté de Huntingdon, Mme Claire Isabelle.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

ET RÉSOLU QUE ce Conseil mandate la direction générale afin de poursuivre les démarches d'obtention d'information en concertation avec la Députée du comté de Huntingdon, Mme Claire Isabelle, dans le but d'obtenir l'information nécessaire en vue d'analyser la méthodologie établissant les standards de déneigement des routes sous la juridiction du MTQ;

Adoptée à l'unanimité.

320-11-2020

Adoption du rapport d'activité pour les mois de janvier à août 2020 de la technicienne en assainissement des eaux

ATTENDU QUE la technicienne en assainissement des eaux a déposé au Conseil municipal les rapports d'activité municipale pour les mois de janvier à août 2020;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie des rapports en question et attestent tous en avoir fait la lecture;

ATTENDU QUE les membres expriment des réserves quant à la pertinence de recevoir les rapports mensuels des mois précédents et produits en liasse au soutien du dudit dépôt de rapports;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU QUE ce Conseil prenne acte dudit rapport. Il y a dispense de lecture du rapport lors de la séance;

QUE ce Conseil demande des clarifications à la technicienne en assainissement des eaux quant aux débits et d'évaluer la nécessité de faire inspecter le réseau d'égouts et d'aqueducs pour quelconques fuites possibles.

Adoptée à l'unanimité.

321-11-2020

Eurofins essais environnementaux - Offre de services pour l'année 2021

ATTENDU la soumission reçue d'Eurofins pour l'année 2021 relativement aux services d'analyse d'eau au réseau;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

DE RENOUVELER le contrat avec Eurofins aux conditions déterminées dans l'entente proposée et de désigner le directeur général pour signer l'entente pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

322-11-2020

Adoption du rapport d'activité du mois d'octobre de l'inspecteur municipal

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a déposé au Conseil municipal le rapport d'activité municipale du mois d'octobre 2020;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie dudit rapport et attestent tous en avoir fait la lecture;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

ET RÉSOLU QUE ce Conseil prenne acte dudit rapport. Il y a dispense de lecture du rapport lors de la séance.

Adoptée à l'unanimité.

323-11-2020

Demande à la CPTAQ pour autoriser sur le lot 5620469 l'utilisation d'un bâtiment à des fins de salle de repas/réception de plus de 20 sièges, permettant d'offrir, au menu, des produits de l'exploitation agricole du demandeur ainsi que des producteurs agricoles locaux et régionaux ainsi que l'aménagement de sentiers de ski de fond, de raquette, de randonnée pédestre et de vélo

ATTENDU QUE M. Ivahnoë Faille, propriétaire et producteur agricole du lot 5 620 469 (Zone AG 40) demande à la CPTAQ l'autorisation d'utiliser une partie de sa propriété (environ 1 hectare soit moins de 3% de la superficie totale de sa propriété) à des fins autres que l'agriculture soit:

- l'utilisation d'un bâtiment à des fins de salle de repas /réception de plus de 20 sièges, permettant d'offrir, au menu, des produits de l'exploitation agricole du demandeur ainsi que des producteurs agricoles locaux et régionaux;
- et l'aménagement de sentiers de ski de fond, de raquette, de randonnée pédestre et de vélo;

ATTENDU QUE les usages demandés respectent la réglementation d'urbanisme de la Municipalité et les dispositions du Schéma d'aménagement de la MRC;

ATTENDU QUE ces usages ne peuvent être autorisés par la municipalité sans l'autorisation de la MRC;

ATTENDU QUE, conformément au Règlement # 403 relatif aux usages conditionnels, les usages visés par la demande d'autorisations de M. Faille n'induisent pas de contrainte à l'égard des distances séparatrices;

ATTENDU QUE les usages visés ne génèrent pas de problème de voisinage et d'incompatibilité avec les activités agricoles;

ATTENDU QUE ces usages sont exercés de manière accessoire à l'activité agricole principale du requérant et contribuent à sa consolidation;

ATTENDU QUE le projet du demandeur ne représente aucune contrainte sur les activités agricoles du milieu et sur leur développement, et ne représente aucun impact négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole et sur les ressources eau et sol;

ATTENDU QUE l'acceptation de la présente demande aura des effets positifs sur le développement économique de la région par la vente de produits du terroir du demandeur et des autres producteurs agricoles de la région, ceci tout en faisant connaître les exploitations agricoles de la région et leurs produits;

ATTENDU QUE le projet de M. Faille s'inscrit dans les axes de développement et les objectifs énoncés par la MRC du Haut Saint-Laurent dans son Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

EN CONSÉQUENCE, II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

APPUYÉ PAR le conseiller le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU DE recommander la demande d'autorisation de M. Ivanhoë Faille déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour lui permettre sur le lot 5 620620 469 l'utilisation d'un bâtiment à des fins de salle de repas/réception de plus de 20 sièges permettant d'offrir, au menu, des produits de l'exploitation agricole du demandeur ainsi que des producteurs agricoles locaux et régionaux ainsi que l'aménagement de sentiers de ski de fond, de raquette, de randonnée pédestre et de vélo.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

324-11-2020

Acceptation d'une cession pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels pour le lot 5 621 046

ATTENDU QU'une demande de lotissement a été déposée à la municipalité de Franklin pour le lot 5 621 046 pour en faire deux lots (6 200 464 et 6 200 465) au mois de mai 2018 par l'arpenteur-géomètre Pierre Meilleur;

ATTENDU QU'une demande de lotissement est soumise au processus d'approbation de la cession pour fins de parcs par le Conseil municipal en vertu des articles 4.4.1 à 4.4.3 du *Règlement de lotissement numéro 275*;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans la volonté et dans l'esprit de l'article 3.4.5 du règlement #273;

ATTENDU QUE la demande n'a pas suivi son cours régulier et n'a pas été soumise au Conseil municipal en 2018 pour approuver la cession pour fins de parc de l'opération cadastrale;

ATTENDU QUE M. McMillan et son notaire Me Pierre Duquette ont été avisés que le lotissement pourrait être annulé en vertu de l'article 228 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour ne pas avoir respecté les conditions d'émission d'un permis de lotissement et que la cession pour fins de parc reste obligatoire;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Franklin est dans ses pouvoirs d'exiger une cession pour fins de parcs lors de toute opération cadastrale malgré l'émission du permis de lotissement 2018-1001 en 2018;

ATTENDU QUE la superficie maximale qui pourrait être exigée pour cette opération cadastrale est de 1400.48 m²;

ATTENDU QUE M. McMillan a une offre d'achat acceptée pour le 6 200 465 et que des délais supplémentaires pourraient avoir une incidence sur la réalisation de sa vente;

ATTENDU QUE le directeur général a demandé des options de la part du demandeur par l'entremise de son notaire Pierre Duquette afin de recevoir des propositions qui conviendraient pour cette cession pour fins de parcs;

ATTENDU QUE la 4^e option, soit de prendre l'entièreté du 1 400,48 m² de la cession de parcs à partir du lot 6 200 464 qui n'a pas encore d'offre d'achat, est la meilleure pour le respect des objectifs du règlement et les intérêts du demandeur qui attend la régularisation de son dossier afin de pouvoir vendre le lot 6 200 465;

ATTENDU QUE le demandeur devra faire lotir à ses frais le lot 6 200 464 en deux et que le terrain de la cession pour fins de parcs devra être cédé gratuitement à la municipalité dans un délai maximal de trois mois à partir de l'acceptation de cette résolution, sans quoi la municipalité se réserve le droit d'utiliser les pouvoirs de la loi afin d'arriver à ses fins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Vaillancourt, appuyé par le conseiller Vincent Meloche et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'ACCEPTER la cession de fin de parcs de 1 400,48 m² à partir du lot 6 200 464 afin de régulariser ce lotissement, telle que présentée lors de la séance du Conseil municipal;

QUE le lot en question soit cédé gratuitement à la municipalité;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, toute entente préalable ainsi que l'acte de cession pour fins de parcs d'un terrain d'une superficie de 1 400,48 m².

Les conseillers MM. Yves Métras et Marc-André Laberge se sont prononcés contre cette résolution.

Adoptée.

325-11-2020

Demande de dérogations mineures (2200 chemin Brooks)

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures du Règlement de zonage a été déposée à la Municipalité le 27 août dernier ;

ATTENDU QUE les demandes concernent un bâtiment résidentiel construit en 1978, ainsi que ses dépendances (2 cabanons), tel que présenté sur le certificat de localisation Minute 9311 de l'arpenteur Denis Lemieux de la firme d'arpenteurs-géomètres Lemieux Lalonde;

ATTENDU QUE selon le Règlement de zonage #272, article 11.3.40, la marge avant minimum est de 21 mètres pour le bâtiment principal ;

ATTENDU QUE selon le Règlement de zonage #272, article 4.2.2.2, un seul cabanon est autorisé;

ATTENDU QUE selon le Règlement de zonage #272, article 5.2, la marge latérale minimum pour les cabanons est de 1.5 mètre;

ATTENDU QUE les demandes de dérogation mineure ont pour but de confirmer



No de résolution
ou annotation

l'implantation du bâtiment principal à 20.74 mètres de la ligne avant; à autoriser la présence du deuxième cabanon; à autoriser l'implantation du deuxième cabanon à 1.23 mètre de la ligne latérale;

ATTENDU QUE ces demandes ne portent atteinte et ne représente aucun préjudice sur les propriétés voisines;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Métras, appuyé par le conseiller Michel Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'ACCORDER les dérogations mineures suivantes :

NONOBTANT les dispositions des articles 11.3.40, 4.2.2.2 et 5.2 du Règlement de zonage #272, permettre l'implantation du bâtiment principal à 20.74 mètres de la ligne avant; autoriser la présence du deuxième cabanon à 1.23 mètre de la ligne latérale, le tout conditionnellement à ce que le premier cabanon soit relocalisé à 1.5 mètre de la ligne latérale, pour le 2200 chemin Brooks.

Adoptée à l'unanimité.

326-11-2020

Recadrage du mandat de MDTP plan pour la construction de la terrasse de Dek hockey

ATTENDU QUE les correspondances entre la direction générale et la firme d'architecture MDTP en regard au recadrage du mandat pour la complétion de plans de construction de la terrasse de Dek hockey au Parc Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ces correspondances et attestent tous en avoir fait la lecture;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU QUE ce Conseil prenne acte de ces correspondances. Il y a lecture des correspondances lors de la séance.

Adoptée à l'unanimité.

327-11-2020

Proposition de photographies pour l'embellissement de l'Hôtel de ville

ATTENDU la proposition de photographies de la citoyenne pour l'embellissement de l'Hôtel de ville

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'affichage des photographies proposées pour une durée de trois (3) mois;

QU'à l'échéance de la période de trois mois, une invitation soit envoyée aux citoyens pour inciter l'affichage d'une nouvelle collection de photographies;

QU'une prolongation d'affichage de trois (3) mois soit accordée à la collection déjà affichée à l'hôtel de ville, dans l'éventualité où personne ne se manifeste ou encore que les nouvelles propositions de photographies ne soient recevables ou autorisées.

Adoptée à l'unanimité.

Suivi - Plainte d'un citoyen au sujet de l'excès de vitesse des véhicules

Une correspondance d'une citoyenne est adressée à l'intention du directeur général, en date du 19 octobre 2020, en lien avec l'excès de vitesse des véhicules circulant sur la route 209. La citoyenne remercie la Municipalité pour son suivi rapide et efficace afin d'assurer la circulation sécuritaire des usagers de la route. Après discussion, les membres s'en déclarent satisfaits.

Correspondance du Ministre Benoit Charette reconnaissant la problématique de remblai sur le territoire municipal

Une correspondance du Ministre Benoit Charette est adressée à l'intention du Maire Douglas Brooks et du directeur général, en date du 19 octobre 2020, en lien avec la reconnaissance de la problématique de remblai sur le territoire municipal. Après discussion, les membres s'en déclarent satisfaits.



No de résolution
ou annotation

329-11-2020

Demande de dons de la Paroisse Saint Viateur

ATTENDU la demande de dons de la Paroisse Saint Viateur;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU QUE ce Conseil octroie un don de 100,00 \$ à la Paroisse Saint Viateur.

Adoptée à l'unanimité.

330-11-2020

Demande de dons de la Légion royale canadienne

ATTENDU la demande de dons de la Légion royale canadienne;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU QUE ce Conseil octroie un don de 75,00 \$ à la Légion royale canadienne.

Adoptée à l'unanimité.

331-11-2020

Demande de dons du Centre de ressources familiales du Haut St-Laurent

ATTENDU la demande de dons du Centre de ressources familiales du Haut St-Laurent;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

ET RÉSOLU de ne pas donner suite à la demande.

Adoptée à l'unanimité.

Récupération des plastiques agricoles dans la MRC du Haut St-Laurent en vue de mettre en place un programme de récupération provincial permanent

Un dépôt du Maire Brooks à l'intention des élus municipaux, en date du 1er novembre 2020, en lien avec la présentation du projet de récupération des plastiques agricoles dans la MRC du Haut St-Laurent en vue de mettre en place un programme de récupération provincial permanent. Après discussion, les membres s'en déclarent satisfaits.

332-11-2020

Demande d'une citoyenne pour l'achat d'un sapin de Noël devant l'église de St-Antoine-Abbé

ATTENDU la demande d'une citoyenne pour l'achat d'un sapin de Noël devant l'église de St-Antoine-Abbé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

ET RÉSOLU QUE ce Conseil mandate la direction générale de prévoir une dépense pour mettre en place des ancrages en vue de l'installation du sapin de Noël décoré devant l'église St-Antoine-Abbé.

Le conseiller M. Michel Vaillancourt s'est prononcé contre cette résolution.

Adoptée.

333-11-2020

Travaux de rénovation - peinture au rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville

ATTENDU l'état d'avancement des travaux de rénovation au rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

ET RÉSOLU QUE ce Conseil mandate la direction générale afin d'établir un budget pro forma pour l'accomplissement de travaux de sablage et vernissage de planchers et de peinture des murs au rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville;

QUE ces travaux de rénovation en question soient accomplis en début d'année 2021.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

334-11-2020

Levée de la séance

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche
ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 21h30.
Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

Monsieur Louis-Alexandre Monast,
Directeur général et secrétaire-trésorier

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 2 novembre 2020, au sens de l'article 142 du Code municipal.

Monsieur Douglas Brooks,
Maire

Monsieur Louis-Alexandre Monast,
Directeur général et secrétaire-trésorier